



M^e Paul Germain
notaire et conseiller
juridique

2559, boul. du Curé-Labelle
Tél. : 450 224-5080
Télex. : 450 504-5085
www.paulgermain.com



Est-ce que votre fils appelle votre *chum* « Papa » ?

Votre enfant appelle votre conjoint « Papa » depuis qu'il est en âge de parler, mais il ne s'agit pas de son père biologique. En fait, votre amoureux a toujours été présent dans la vie de votre fils et il le considère comme étant le sien, et ce, malgré qu'il n'y ait aucun papier légal qui le reconnaît comme étant son père. Votre conjoint voudrait adopter votre fils pour en devenir légalement le père.

Voici certaines choses que vous devriez savoir

En premier lieu, il faut savoir qu'un enfant ne peut pas avoir, légalement, plus de deux parents en même temps. Donc, si le père biologique de votre garçon est vivant, qu'il est connu, soit qu'il apparaît comme étant le père sur l'acte de naissance ou encore qu'il y a une réunion suffisante de faits qui indiquent que votre enfant est issu de cette personne, et qu'il n'est pas déchu de l'autorité parentale ou dans l'impossibilité de donner son consentement (maladie mentale), l'adoption ne pourra pas avoir lieu à moins d'obtenir son consentement écrit.

De plus, votre fils, selon son âge, peut, lui aussi, avoir son mot à dire dans cette procédure d'adoption. En effet, l'adoption ne pourra pas avoir lieu sans le consentement de l'enfant âgé de 10 ans et plus à moins que le tribunal décide de passer outre l'absence de consentement du mineur. Toutefois, si votre garçon est âgé de 14 ans et plus, et qu'il refuse de donner son consentement à l'adoption, le tribunal est lié par ce refus et cela fera obstacle à l'adoption.

Vous vous demandez si vous devriez vous marier afin de faciliter la procédure d'adoption? En fait, si vous faites vie commune depuis au moins trois ans en tant que conjoint de fait, la procédure devant le tribunal sera la même et ne sera pas plus courte ou plus rapide. En effet, la loi prévoit qu'une personne peut adopter l'enfant de son conjoint de fait pourvu qu'ils cohabitent depuis au moins trois ans. Ce temps de vie commune n'existe pas entre les conjoints mariés.

Normalement, lorsqu'une personne adopte un enfant, la loi exige que cette personne ait dix-huit ans de plus que l'adopté. Cependant, si la personne qui adopte est le conjoint du parent de l'enfant à adopter, cette règle ne s'applique pas.

Si votre fils est majeur, votre conjoint pourrait aussi l'adopter pourvu qu'il ait fait partie de sa vie durant sa minorité et qu'il ait fait figure de parent pour celui-ci.

Il y a une chose qui demeurera toujours essentielle pour le tribunal dans les dossiers d'adoption, c'est qu'elle doit avoir lieu dans l'intérêt de l'enfant. Si ce n'est pas le cas, l'adoption ne sera pas prononcée.

Vous désirez entamer les démarches afin que votre conjoint adopte votre enfant ou vous avez besoin de plus d'informations relativement à la procédure, n'hésitez pas à communiquer avec notre étude.

(Source : Marie-Eve Harvey, notaire)



C'est de la forme de l'œil, dit-on, que provient notre **O** : cercle de l'œil-de-bœuf ou ovale de l'œuf, où l'on

peut aussi reconnaître le cercle vide du zéro des chiffres indiens, dont nous avons hérité. La confusion est d'ailleurs fréquente dans les clés de licence de logiciels, où lettres et chiffres se succèdent, et où le « zéro » est parfois barré pour le distinguer du **O** majuscule. Sur les plaques d'immatriculation, on ne lit pratiquement que le chiffre, et dans le code postal, c'est l'alternance lettre-chiffre qui permettrait de les distinguer si la prédominance du zéro n'éliminait pas l'usage de la lettre.

Le son [o] lui-même est pourtant absent de certaines langues, dans des dialectes indiens, en tibétain, arabe ou inuktituk. Ou alors, il s'apparente au « ou » que le latin écrivait **U**, comme dans *bonus* (prononcé

bonouss), et que le français écrit **OU** (*goût fou nous joue tour*), alors que l'anglais en propose diverses graphies (*you, too, through, true, new*). Mais à ce chapitre, c'est le français qui offre le plus de variété, puisque le son [o] peut s'y présenter sous plus d'une vingtaine de graphies, si on ajoute aux variantes de base, celles où on ajoute le **S** ou le **X** du pluriel; *au (à le), aux, crapaud, crapauds, hérault, haut, hauts, eau, Peugeot, ortho, cabot, cahots, frigo, frigos, ô, accroc, accrocs, pernod, oh!, canot, canots, impôt, impôts, goth, goths...*

Devant une telle abondance, on peut noter que la lettre, déjà prononcée entre **O** et **A**, comme dans *école* ou *alcool*, n'a pas à être l'objet d'un ajout qui nous ferait écrire le mot *cool*, en le copiant trop de l'anglais, alors qu'il est prononcé *coïlle*. La nouvelle orthographe ne l'inclut pas dans les modifications énumérées, mais elle ne propose pas moins de « franciser, dans la mesure du

possible, les mots empruntés, en les adaptant au système graphique du français...»*

En matière d'orthographe, on notera aussi qu'un accent circonflexe couvre le **O** quand des formes anciennes l'allongeaient, la plupart du temps avec un **S**. C'est notamment le cas d'*hôpital*, qui s'est d'abord écrit *hospital* (hospitalité), forme conservée par l'anglais; *forêt*, qui vient de *forest* (foresterie), comme dans certains noms propres; *naître* (*naistre*), dont on retrouve le **S** dans *naissance*; mais aussi dans la conjugaison des verbes qui lui sont apparentés, où le circonflexe disparaît quand le **S** réapparaît: *il connaît*, mais *je connais*, ou *elle connaîtra*, mais *nous connaissons*.

Opposée aux mots où le **O** est écrit et prononcé séparément du **E** (*coexistence, Noël*), la particularité du **O** la moins respectée reste celle qui associe ces deux lettres en ligature (**Œ**), quand les deux lettres sont prononcées ensemble comme

un : *œuvre, cœur*. On dit alors ces lettres siamoises ou jumelles, et leur graphie provient du latin où l'on trouvait et trouve encore **Æ**, comme dans *ex æquo*.

Mais il demeure que le magnifique du **O**, c'est que sa forme écrite correspond si bien à la forme des lèvres qui le prononcent. Quelques autres lettres ont aussi une parenté avec la manière dont la bouche les forme, par exemple, les consonnes **D** et **T**, prononcées avec la langue aux dents (*dental* ou *dentition*); ou pour le **M**, dont on peut apercevoir la forme dans la lèvre supérieure, quand il est prononcé bouche fermée. Mais le **O** est la seule lettre à exprimer la surprise de façon à la fois sonore et visuelle.

* *Le millepatte sur un nénufar, vademécum de l'orthographe recommandée*, RENOUVÉ (France, Belgique, Suisse et Québec), 2005.

Commission scolaire Rivière-du-Nord

Bourse de vie étudiante

SYLVIE D. DAIGNEAULT

Depuis 2001, la Commission scolaire Rivière-du-Nord (CSRDN) remet des bourses de vie étudiante à des élèves du primaire qui se distinguent par leurs efforts, leur persévérance et leur très grande amélioration. Cette année, ce sont des bourses de 100 \$ qui ont été remises à ces jeunes méritants.

Pour être un lauréat, un jeune n'est pas obligatoirement un élève qui performe de façon académique. Il

peut être reconnu pour ses efforts, sa persévérance et une très grande amélioration. La reconnaissance de

ces jeunes méritants est importante pour l'estime de soi. Depuis 2001, les commissaires Lison Girard et Manon Villeneuve, qui font partie de ce beau projet, ont accueilli et aidé les jeunes dans leurs soirées de méritant. Les autres membres du comité de Bourse de vie étudiante sont M^{mes} Elaine Lapointe, Sylvie

Courtois, Julie Ducharme et Josée Taillefer.

Lors de cette soirée, qui se tiendra le 25 mars, à 19 h, les lauréats seront reçus à la Polyvalente Saint-Jérôme dans la salle de spectacle André-Prévost. Il y aura une animation et un spectacle relevé. La remise de leur prix sera faite en présence de leurs enseignants, directeur d'école, direction générale de la CSRDN ainsi que président et vice-président des commissaires. Après l'événement, des photos seront accessibles sur le site de la CSRDN. Le tout se terminera par un buffet avec jus, fruits, fromage et biscuits.

Être témoin du sourire que ces jeunes affichent à cette soirée est tout simplement magnifique: les yeux pétillants, ils sont touchants et fiers. La fierté des parents n'est pas à négliger, car la reconnaissance des efforts des jeunes est souvent soutenue par ceux-ci. Une occasion toute particulière de rencontrer les enseignants et les directeurs d'école qui sont heureux de faire partie de cette tranche de vie de ces jeunes lauréats. Très souvent, l'équipe-école et les parents sont la clé du succès de ces jeunes. Une soirée de pur bonheur pour petits et grands.

La provenance de l'argent des bourses est le fruit de collecte de fonds faite par le Comité de vie étudiante, et depuis peu, par la Fondation de la CSRDN. La prochaine activité de levée de fonds se tiendra au printemps.

Note sur les fusions

Due au changement de ministre à l'Éducation, aucune nouvelle information n'a été remise à la CSRDN. Selon M^{me} Brochu, conseillère en communication de la commission scolaire, nous devons attendre le dossier des fusions du nouveau ministre. – À suivre.



– Carte originale: collection privée de l'auteur

La voie ferrée du CN

BENOÎT GUÉRIN – La voie ferrée du C.N. (anciennement chemin de fer de la colonisation de Montfort) qui passait, entre autres, par le vieux Prévost sur la rive ouest de la rivière du Nord, vers Saint-Sauveur et Morin-Heights; la date est inconnue

(avant les années 1950). Pouvez-vous situer où exactement cette photographie a été prise?

Je recherche des photographies ou cartes postales anciennes de Prévost, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs pour cette chronique. Je numérise

les photos et vous les retourne aussitôt ou encore nous pouvons faire don de ces photographies aux sociétés d'histoire de la région ou à un musée, selon votre décision (comme le musée McCord).